L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 8 DECEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE de place.—Un jeune homme de 18 ans, parlant l'espagnol et l'anglais, et qui connaît parfaitement la ville, désirerait s'employer comme collecteur, ou trouver une place quelconque dans un bureau où il pourrait se rendre utile. Il fournira de bonnes références. S'adresser au No 181, rue Jackson.
7 déc—10f

UN français (Alsacien-Lorrain) médecin de profession, récemment arrivé à la Nlle-Orléans, désirerait trouver dans une famille, soit en ville ou à la campagne, une place de professeur; il se rendra en même temps utile à la famille comme médecin. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol et l'allemand. S'adresser No 126 rue de Chartres.
6 dé—

A LOUER.

A LOUER—Bureaux, entrepôt et deuxième étage, convenable pour résidence. Entrée pour voiture; grande cour No 27 rue Conti. S'adresser No 112 rue des Français.
27 nov—1 mois DMaJ

A VENDRE.

A VENDRE—Maison simple, trois chambres, cuisine et échoppe, rue Galvez 216, coin Hôpital. S'adresser New St. Bernard.
26 1[2 6 déc—1 sem

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune.
1er déc—

A VENDRE—Grocerie et buvette faisant bonnes affaires au comptant, à cause d'un changement de commerce. S'adresser J. A. M., Bureau de l'ABEILLE. 1er déc—1sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de M. et Mme George C. Boner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,784—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Boner, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compté.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8déc—8 13 17

Succession de Milton B. Muncy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,729—Division D—Attendu que Daniel P. Marcy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Milton B. Muncy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8déc—8 13 17

Succession du Très Rév. Mgr. P. F. Allen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,736—Division A—Attendu que le Rév. Martin J. Farrelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du Très Rév. Mgr. P. F. Allen, décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 déc—8 13 17

Succession de Joseph Lawrence (Lorentz).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,589—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6déc—6 11 15

Succession de John Cox et de Catherine Elizabeth Connolly, sa veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 863—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John McNally, exécuteur testamentaire de Catherine E. Connolly, et par Nicholas Barth tuteur du mineur Paul Cox seul héritier de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3déc—3 7 11

Edouard Toujan vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,560—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edouard Toujan, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 déc—6 11 15

Succession de George Sontag.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 145—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte tableau de distribution présentés par la tutrice intérimaire cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4déc—4 9 13

Succession de Louis G. Marcil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22 678—Division E—Attendu que Mme Berthe Bardel, Veuve de L. G. Marcil, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Gaspard Marcil, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 nov—30—5 9 déc

Succession de Alexander W. Hodge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22 701—Division C—Attendu que Samuel M. Delano a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander W. Hodge, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7 11

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Samuel Picard vs. ses créanciers—No 22,744—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Picard soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, MERCREDI, le 21ème jour de décembre 1887 à 11 h a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient lui être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 7 décembre 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
8 déc—au 21 déc Député Greffier.

PAR LE CONSTABLE.

P. A. Bacas contre Silvain Guilhaus.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 9946. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 17 décembre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Comptoir, vitrine, linge pour hommes, femmes et enfants etc., etc., saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
7 déc—7 13 17

James A. Vigneaud & Co. vs George Heppé.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 10,057.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No. 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 19 décembre 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de groceries, vins, liqueurs, etc., etc., saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
7 déc—7 14 19.

M. McQuade vs Mme Pauline Joyce.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 9,591—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chs. G. Ogden juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, coin de Louisiana avenue et de la rue Magasine, Sixième District, JEUDI 8 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY,
Constable de la 4ème Cour de Cité.
29 nov—déc 4, 8

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les présents et le confort désirable à des prix minimes.
F. GAUPP.
209 Rue Canal 209

ATTRAIT-SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

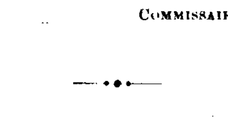

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Semestriel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 13 DEC. 1887.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100	100,000

3,136 Lots se montant à $1,055,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des imitations et des plans anonymes.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues durant l'année expirant mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année—

Primes sur les risques d'incendie		$185,875 90
Primes sur les risques de mer		6,577 07
Primes sur les risques de rivières		4,703 65
Total des primes		$197,156 02
Moins les primes non échues		54,874 00
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887		$142,282 02
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$50,345 05	
Sur risques maritimes	3,078 48	
Sur risques de rivières	1,523 90	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	3,355 98	
Réassurances et primes remboursées	19,627 13	77,930 54
Profits		$64,351 48
Moins 7½ 0/0 dividende payé	$45,000	
Réserve pour les réclamations non ajustées	15,000	60,000 00
En plus		4,351 48

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeuble	$252,327 06
Actions de Banques, de Compagnies de Chemins de fer et autres	56,736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissements	104,939 95
Billets à recevoir	54,724 51
Primes en voie de recouvrement	22,572 97
Action de la compagnie du chantier "Dry Dock" de Vallette	11,362 50
Jugements sur les billets hypothécaires	4,335 00
Comptant en caisse	35,772 25
	$542,771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. P. FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait et signé pardevant moi ce 13me jour du mois de juin 1887.
N. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS:
D. A. Chaffraix, Joe A. Shakspeare,
M. W. Smith, W. H. Bofinger,
Paul Capdevielle, Jno B. Lallande,
Aristide Hopkins, D. Fatjo,
Paul Fourchy, U. Bassetti,
Allen McLellan.
14 juin—1m

Quatrième Etat Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1886:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$275,376	
Sur les risques de rivière	10,224	
Sur les risques de mer	9 260 64	
		$294,861 60
A ajouter: Primes non acquises de 1885		60 589 31
Total des primes		$355,450 91
A ajouter: Intérêt, et profits et pertes	$34,549 04	
Sauvetage	426 66	
		34,975 70
Revenu total		$390 426 61
A déduire: Pertes payées—		
Sur les risques d'incendie	$120,616 67	
Sur les risques de rivières	4,884 23	
Sur les risques maritimes	1,965 84	
	$127,466 74	
Primes remboursées, cancellations, commissions et réfactions	77,947 66	
Réassurances	14,487 18	
Taxes et licences	3,930 06	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	30,438 9	
		$254,270 54
Surplus		$136,156 07
Dividendes payés en juillet 1886	$12,000 00	
Réservé pour risques non expirés	70,842 00	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,956 01	
Balance	18,358 06	
		$136,156

ACTIF—VALEURS SELON LE S DUCOUR MARCHÉ

Argent comptant		$50,289 54
$100,000 bons 8 pour cent des Etats Unis, avec intérêt	$101,250 00	
$120,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crossman)	129,000 0	
$50,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	56,500 00	
$20,000 bons 4 pour cent de la Louisiane	16,025 00	
		$302,770 09
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales)		36,196 16
1 action N. O. Produce Exchange		60 00
1 action N. O. Sugar Exchange		75 00
25 actions N. O. Warehouse Co		525 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Primes en cours de collection		37,629 69
Meubles, accessoires, coffres-fort, mappes, etc		2,000 00
		$429,600 39

PASSIF.

Capital-actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	3,356 80
Dividendes non payés	1,024 63
Réservé pour risques non expirés	70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,956 01
Comptes divers non payés de décembre 1886	1,062 89
Profits et pertes (exclusivement du dividende de juillet 1886)	18,358 06
	$429,600 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, et de porter la somme de six mille trois cent cinquante-huit dollars, 06 cts, ($6,358.06) au crédit du fonds de réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
1ss—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Stephen Banville vs. ses Créanciers—No 22,403 Division B—Ordre de Cour—Considérant la dite pétition, le tableau et affidavits y annexés qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Stephen Banville, soit tenue pardevant Charles Frank notaire, le 3 décembre 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération la demande de la dite pétition, que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 31 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 nov—3f au 3 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Edouard Toujan vs. ses créanciers—No 22,560—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Edouard Toujan, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Henry Forcelle, notaire, en son Bureau No 49 Passage de la Bourse, en cette ville, le MERCREDI, 30me jour de novembre 1887, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
18nov—3f au 30nov

Succession de Catherine Cowan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 22,6[illegible]—Division E—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Cowan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er déc—1 6 1[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Bien de campagne sur le Chemin de la Métairie entre le Bayou St-Jean et le City Park.

Succession de Emile Gamet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,497.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville,—SAMEDI, 7 janvier, 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 décembre, 1887, les propriétés suivantes, savoir—
1° Quatre portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situées dans le second district de cette ville, bornées par le nouveau chemin de la Métairie, les avenues Nouvelle-Orléans et Monroe et le West Lake Road, sur le Bayou St-Jean, désignées par les Nos. 2, 3, 4 et 5. Chaque portion de terre mesurant chacune 150 pieds de face au Chemin de la Métairie, par 850 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
2° La moitié indivis de cent trente-huit mille neuf cent soixante-huit cinq cent quinze mille 138,968|515,000 de soixante-deux lots de terre désignés par les Nos 59 à 120—inclusivement d'après un plan fait par F. G. Frémaux et annexé à un acte de séparation entre Emile Gamet et John Puissegur, devant James Fahey, notaire, le 11 mai 1886. Les lots Nos 55 à 59 sont bornés par les avenues Nouvelle-Orléans et Monroe, la rue Milne et la place vacante d'après le dit plan.
Les lots Nos 90 à 120 sont bornés par le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue Milne, l'avenue Monroe et le City Park; lesquels soixante-six lots de terre sont conjointement en possession par feu Emile Gamet et feu John Puissegur.
3° La moitié indivise de cent trente-huit mille neuf cent soixante huit, cinq cent quinze mille (138,968|115,000) d'un certain lot de terre, désigné d'après le dit plan comme le chantier de navire de Gamet et Puissegur, borné par le Nouveau Chemin de la Métairie, West Lake Road et le Bayou St-Jean.
Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Une moitié ou davantage comptant, et la balance à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur les propriétés vendues.
Lesquels billets porteront 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses seront assurées et les polices transférées aux porteurs des billets.
L'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de sécurité.
Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1887.
Acte de vente pardevant Théo. Buisson, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
3 déc—3,10,17,24,31—janv 7

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. [illegible] le commencement [illegible] le PECTORAL-CERISE [illegible] contre les [illegible] de la gorge et des poumons; [illegible]

Toux persistante guérie.

[illegible]

Croup. Ecoutez une Mère.

[illegible]
MRS. EMMA GEDNEY,
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis plusieurs ans de Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN,"
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

No. 3 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886:

Primes d'incendie	$277,197 19	
Primes maritimes	19,946 53	
Primes de rivières	10,846 17	$307,989 89
Primes acquises de 1885		71,482 96
Total des primes		$379,472 85
A déduire— Primes non acquises de 1886	$75,785 78	
Primes remboursées	80,884 78	
Réassurances	7,827 61	
		$164,498 17
Primes acquises nettes		$214,974
A ajouter— Intérêt, loyers, sauvetage		24,190 47
Revenu net		$239,165 15
A déduire— Pertes sur les incendies de 1885	$48,374 83	
Pertes sur les incendies de 1886	142,873 39	$191,248 22
Pertes sur les mers en 1885	382 42	
Pertes sur les mers en 1886	17,959 76	18,342
Pertes sur les rivières en 1885	5,706 11	
Pertes sur les rivières en 1886	906 85	6,612 96
Pertes payées	$216,203 39	
Commissions	16,181 38	
Taxes d'Etat, de ville et licenses	5,892 24	
Dons charitables	848 10	
Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat	1,069 80	
Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage	4,405 07	
Dépenses générales et salaires	38,798 99	
Dividendes de jan 1886	$12,500 00	
Profits et pertes	25,905 41	
	$38,405 41	
		$321,905 0
Excédant pertes et dépenses en sus des revenus		$82,739 88
Pertes ajustées		32,861 20
		$115,601 08

La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur marché le 31 décembre 1886:

Comptant en banques		26,406 05
Bons des Etats-Unis 4 pour cent, Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, la compagnie de pompiers de St-Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime		233,095 00
Actions du N. O. City R. R. Co., de la Banque Nationale de l'Etat, du Vallette Dry Dock Co, du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle-Orléans et de l'association du cimetière de la Métairie		30,560 09
Billets de première hypothèque prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes		85,971 75
Immeubles divers et meubles de bureau		70,774 50
Primes en cours de collection		35,275 96
Dû par des compagnies d'assurances		2,905 64
Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe	497 52	
Mandats d'Etat et de ville	1,214 75	
Intérêt sur des billets hypothécaires	3,906 85	
Au crédit du "suspense account" [illegible] en faveur de la compagnie	$4,840 00	
Divers débiteurs	149 82	
		$5,409 82
		$497,109 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.
(Signé) JAS FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.
THEO. BRIERRE, JOHN W. HINCKS,
EDW. J. BOBET, P. POUTZ,
GUST. PITOT, C. T. DUGAZON,
A. SCHREIBER, D. FATJO,
C. E. SCHMIDT, R. GALLY,
J. TUYES, W. O. C. CLAIBOR[NE]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du 2me et du 3me districts.

Succession de Charles Stiegler et de son épouse.

Maison-cottage en bois, à un étage.

No 376 rue St Philippe, entre Miro et Tonti.

Cinq magasins en briques à trois étages,

Nos 80, 81, 82, 83 et 84 rue Peters (ci-devant Levée) coin Mandeville.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignoni, encanteur, Bureau: 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 7 janvier 1888, à midi, Succession de Charles Stiegler et de son épouse, Amélia Stiegler, née Rippe, Nos 21,797 et 19,509 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en vertu de deux ordres, l'un lancé et signé le 16 septembre 1887 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Charles Stiegler, No 21,787 du dossier de la dite Cour; et l'autre rendu et signé le 28 septembre 1887, par le dit Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division D, dans le moment absent de la ville, dans l'affaire de la succession de Mme Amélia Stiegler, née Rippe, épouse décédée du dit Charles Stiegler No 19,509 du dossier de la dite Cour; et deux ordres additionnels rendus dans la dite succession, et signés le 16 novembre 1887 par les juges respectifs; la propriété ci-après décrite sera vendue aux conditions suivantes:
Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville, dans l'ilet 294, borné par les rues St. Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, désigné par le No. 3 sur un croquis joint à l'acte de vente de feu Charles Stiegler. Le dit lot mesure 32 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec la portion de terre suivante, savoir:
Une portion de terre dans le 2e district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, faisant partie du lot No. 2, mentionné dans la dite esquisse et en composant la partie du fond. Cette portion de terre mesure 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues St. Philippe, et Dumaine et 24 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, le séparant des lots Nos. 1 et 2 de la dite esquisse.
Une autre portion de terre, dans le même ilet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de l'esquisse ci-dessus, mesurant 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Dumaine et St-Philippe, et 25 pieds 6 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite esquisse.
Une autre portion de terre, dans le même ilet, faisant partie et formant le fond du lot No 5 de la dite esquisse et mesurant 49 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, de là environ 25 pieds 10 pouces sur une ligne dans la direction de la rue Miro et parallèle à la rue Dumaine, de là 22 pieds 3 pouces 1 ligne sur une ligne oblique dans la direction de la rue St-Philippe, de là 14 pieds 1 pouce 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue St-Philippe se dirigeant vers la rue Tonti, de là 25 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti et le séparant de la portion du lot No 4 ci-dessus décrite.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec trois chambres, cuisine, hangar à charrette, écurie, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No municipal 376 rue St. Philippe.
Cinq lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville désigné par les lettres A B C D et E, sur un plan dressé par A. de Armas, député-voyer (dont copie jointe à l'acte d'achat dudit feu Charles Stiegler) en date du 17 janvier 1882 dans l'ilet borné par les rues Peters (autrefois Levée), Espagne, Mandeville et Decatur (autrefois Victory), et mesurant comme suit:
Le lot A mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur et face sur la rue Mandeville de 80 pieds 1 pouce 4 lignes, et 80 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot B, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la rue Mandeville, mesurant 3 pieds 10 pouces 4 lignes.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme résidence et bar, item une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, deux citernes, etc., et désigné par le No 80 rue Peters.
Le lot B mesure 19 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 7 pouces sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C, avec l'usage de l'allée ci-dessus mentionnée.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, évidemment construit, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance en briques, citerne, etc., etc., et désigné par le No 81 rue Peters.
Le lot C mesure 19 pieds 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 3 lignes sur la ligne qui la sépare du lot B et 79 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne qui la sépare du lot D, avec l'usage de l'allée ci-dessus.
Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages occupé comme pension ou maison à loger (boarding or lodging house) une cuisine à deux étages, lieux d'aisance, citernes, etc., et désigné par le No 82 rue Peters.
Le lot D mesure 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C et 79 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot E avec l'usage de l'allée ci-dessus.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages avec dépendances, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 83 rue Peters.
Le lot E mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D et 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne latérale, avec l'usage de l'allée ci-dessus.
Ces lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Cadot, par acte passé devant O. Villeré, notaire, le 22 mars 1882.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de "dry goods" et articles de variétés, aussi comme résidence, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.
Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus mentionnées sont plus amplement décrites en se référant aux plans et esquisses dressés par Arthur de Armas, sous voyer et déposé au bureau de John R. Légier, notaire, 58 rue Royale.
Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un crédit d'une année pour des billets garantis par hypothèques avec droit du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées jusqu'au paiement des billets, et la police ou les polices d'assurances transférées à la dite succession et tout autre détenteur des billets. En cas de procès pour le recouvrement des billets l'acquéreur paiera 5 pour cent, honoraires d'avocat sur le montant en litige.
Les actes de vente pardevant John R. Légier, notaire 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
4 déc—4 10 17 24 31—janv 7

PAR W. I. HODGSON

Une plantation de valeur, 7 1/2 lieues plus haut que la Nlle-Orléans
Sur le fleuve Mississippi.
Ayant environ 1400 acres de terre,
Dans la paroisse St-Charles,
Avec résidence, Sucrerie, Machines, et tout le matériel nécessaire.
Dans l'affaire des mineurs Schwabacher.
Succession Samuel Friedlander et sa femme, tous deux décédés.
Vente pour un partage.
Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI 7 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans.
En vertu de, et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé le 7 mars 1887, dans l'affaire de Mme Sarah Hirsch et als. vs. Florance Schwabacher et al., No. 20,204, Division C, de la dite Cour Civile de District, étant un jugement de partage, laquelle dite affaire est maintenant consolidée avec la succession de Samuel Friedlander et sa femme. No 17,363. Division D, de la dite Cour; et en vertu de, et conformément à un ordre de la dite Cour, rendu dans la dite succession le 29 novembre 1887, homologuant une assemblée de famille tenue devant W. O. Hart, notaire, aux noms des mineurs Florance Schwabacher et Henry Schwabacher, le 23 novembre 1887, il sera vendu, à l'encan:
Une plantation dans la paroisse St-Charles.
1° Une plantation située dans la paroisse St-Charles, en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 7 1/2 lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans, bien et favorablement connue sous le nom de la Plantation Friedlander, et mesurant 7 3/4 arpents plus ou moins de face au dit fleuve; 3 arpents 9 toises et dont 4 pieds ou une double concession mesurant 113 acres superficiels et la balance de la dite terre ayant une profondeur de 40 arpents bornée à la limite supérieure par la plantation sucrière de la succession de François Mayronne, connue maintenant comme la "Propriété Luling," appartenant actuellement à R. Viterbo; et à la limite inférieure par la propriété appartenant anciennement à Pierre Sauvé, appartenant actuellement à M. Dugason, et connue comme la "Lone Star Plantation;" ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances, droits, voies, privilèges, servitudes et appartenant et ayant 395 et 48/100 acres.
2° Un autre morceau de terre situé au fond de, et contigu à la propriété décrite et dés[illegible] ans, et étant les sections 49 et 57 dans le comté 13, South Range 21, Est, contenant 239 28/100 acres.
3° Un autre morceau de terre situé au fond de et contigu à la Plantation décrite ci-dessus, étant toute la section 6, dans le Comté 14, South Range 21, Est, dans le District S. E. de terres en Louisiane, et ayant 619 39/100 acres et le N. E. 1/4 de la section 7, même comté et Range contenant 159 89/100 acres, faisant un grand total d'environ 1413 97/100 acres, tous plus ou moins.
La quantité de terre dans la section 6, Comté 14, South of Range "21, et dans le quartier N. E. de la section "7, même Comté et Range, n'est pas garanti, l'acheteur prendra sur lui le risque de toute litigation au sujet du même, les propriétaires actuels ayant été en possession depuis plus de 20 ans sans aucune entrave.
Les améliorations sur la plantation consistent en une sucrerie en brique bien construite couverte en ardoises, ayant bouilloires, machine à vapeur, moulin à cannes, porteuse, équipages, bacs à vin de canne, bacs à sucre, &c., assurée pour $15,000; aussi une résidence pour Economie, 21 cabanes doubles, hôpital, [illegible], atelier de forgeron, Cypress Crib, écuries, etc. et autres dépendances nécessaires.
Le desséchement de cette plantation est facile et naturel, ayant un canal profond au centre de la plantation qui relie celle-ci avec les coulées et le Bayou, au fond, qui conduit dans les réservoirs des marécages [illegible] de machines à desséchement.
Le pâturage dans la profondeur est couvert de belles herbes, offrant un pâturage riche et abondant pour le bétail.
La Plantation Friedlander a un sol riche, a été exploitée avec succès comme habitation sucrière jusqu'à ces quelques dernières années, et l'on peut y cultiver le sucre ou le riz au gré du propriétaire désiré.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 an ou 1 et 2 ans, le tout à l'option des acquéreurs, avec 8 0/0 intérêt courant [illegible] du jour de la vente, ensemble avec hypothèque spéciale et lien du vendeur, et toutes autres clauses de garantie usuelles, incluant l'assurance et le transfert des polices, 5 0/0 frais d'avocat, etc., 10 0/0 payé comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1888, en plus de son adjudication.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 déc—4 11 18 25 janv 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Quatrième District.

Succession d'Adam Pfoth, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 22,272.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet, LUNDI, 9 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 décembre 1887, Dossier No 22,272 pour le compte de la succession ci-dessus décrite, il sera vendu—
Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Thomas ou Fulton, Levée, Harmony et Pleasant, mesurant 46 pieds 4 pouces de face à la rue St-Thomas sur une profondeur et face à la rue Harmony de 84 pieds 3 pouces, et 90 pieds 1 pouce sur l'autre côté près de la rue l'ouest. Toutes les mesures sont plus ou moins.
Conditions: Comptant.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 déc—7 14 21 28—jan 7 9

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE D'UN Fort stock de vins, whisky, liqueurs et cigars assortis, Comptes à recevoir, livres de comptes, installations de magasin.

—AUSSI—

Un lot de terre dans le sixième district, faisant face au Park Boulevard.

Dans l'affaire de ISAAC MASSMAN vs. JOS. CORNIBÉ et JULES JANVRY.
No 22,158—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—VENDREDI, 16 décembre 1887, commençant à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 2 décembre 1887 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété suivante, à savoir—
1. TOUT LE STOCK EN MARCHANDISES appartenant sous la raison sociale de Jos. Cornibé, et emmagasiné dans la bâtisse en briques à trois étages désigné par le No 35 de la rue Decatur, consistant en un grand stock bien assorti de whiskies, vins, liqueurs et cigares.
2. Les bills à recevoir.
3. Le livre des comptes.
4. Les fournitures de bureau.
5. LE LOT DE TERRE situé dans le 6me District de cette ville, dans l'ilet borné par le Upper City Park, désigné par la lettre "R", dans l'ilet borné par la ligne du bas du Upper City Park, les rues Calhoun, Market et Preston. Le dit lot mesure 30 pieds de face au Park Boulevard sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castel, le 6 juin 1884, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le tout d'après un inventaire enliassé au bureau des encanteurs.
Conditions—Comptant. 6déc—à date.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Bijouterie, Bijouterie, Bijouterie, etc.,
Dans l'affaire de
Short Nerney & Co. vs Joseph Furst.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,727—En vertu d'un ordre de vente daté 3 décembre 1887, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 13 décembre 1887, à 10.30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
A mon entrepôt rue Ste Anne entre Royale et Chartres.
Grand assortiment de montres, boucles d'oreilles, chaînes plaquées, broches, place plus épinglettes avec initiales, boutons de cols, breloques plaquées, boutons de manchettes, "car drops", lunettes, bracelets, épinglettes à emblèmes, etc.
Aussi un assortiment de cadres en velours, vitre, 1 bureau, 1 table de centre, 1 coffre à combinaison en fer, etc. Le tout saisi en un inventaire enregistré à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 déc—3 7 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Mme Agnes Beatty et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 22,566—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme lot No. 11, formant l'encoignure des rues Gravier et Rocheblave, et mesurant 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Rocheblave.
Acquis de Patrick Collins par acte passé pardevant Frédérick Zengel, notaire, en date du 5 avril 1883.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 nov—déc 6.13.20.27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.

Jean Bombède vs Pierre Poloch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,336—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 13 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Treize lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Reynès, Bourgogne et Forstall (laquelle dernière rue était anciennement la ligne de division de la propriété de Don Miguel G. de Lizardi) les dits lots sont désignés par les numéros Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Sept, Huit, Neuf, Onze, Douze, Treize, Quatorze et Quinze sur un plan lithographique annexé à un acte passé pardevant Gustave Le Gardeur, Jr., notaire, le 9 novembre 1869, et aussi sur une esquisse faite par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 19 mars 1870, annexé à un acte passé pardevant Michael V. Déjan, notaire, le 15 février 1877, mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir: les lots numéros Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun vingt-huit pieds un pouce de face à la dite rue Dauphine sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme le coin des dites rues Dauphine et Reynès; les lots numéros sept, huit et neuf contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la dite rue Reynès sur une profondeur de cent quarante pieds et cinq pouces, entre lignes parallèles. Les lots numéros onze, douze, treize, quatorze et quinze contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt-huit pieds un pouce de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces et une ligne chacune; le lot numéro quinze forme le coin des dites rues Reynès et Bourgogne. Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de la veuve et les héritiers de Hortaire Inbau, d'après un acte passé pardevant J. Bendernagel, notaire, daté le 10 décembre 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11nov—11.18,25—2.9.13déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de propriété améliorée et de valeur sur la rue St Charles, entre l'Avenue Peters et la rue Octavia, Sixième District, dans l'affaire de William Marrar vs. Mme Ellen A. Souby et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,389.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Octavia et Jeannette et les Avenues St. Charles et Peters, désignés comme lots quatre et cinq sur un plan dressé par H. C. Bendernagel, en date du 21 janvier 1871, un croquis est annexé pour référence à un acte passé pardevant E. Barnett, ancien notaire, le 14 février 1871. Le lot numéro quatre mesure vingt-cinq pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de cent soixante-dix pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro trois, cent soixante-seize pieds un pouce et neuf lignes sur la ligne du lot numéro cinq et vingt-quatre pieds dans le fond. Le lot numéro cinq mesure vingt-cinq pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de cent soixante-seize pieds un pouce et neuf lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent vingt-quatre pieds sur un côté opposé et vingt-quatre pieds dans le fond.
Acquis par Mme Ellen A. Souby, défenderesse, de Mme Leda Wiltz, conformément à un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 15 mars 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15nov—15 22 29—6 13 17déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,694—Division E—F. H. Ehlers vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession ci-dessous faite par F. H. Ehlers soit acceptée au bénéfice des créanciers du dit insolvable, et qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable soit convoquée pardevant Fred. Zengel, notaire, le MERCREDI, 14me jour de décembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic et de délibérer sur l'application de décharge du dit insolvable et de fixer le temps et les termes de vente de la propriété de l'insolvable, et que toutes les procédures contre la personne et les biens, dudit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
30déc—3f au 14déc.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

CONSULAT D'ESPAGNE.

Barque Espagnole Josefa Formosa.

Ensemble avec ses voiles, gréments, appareil et équipement, ancres, chaînes, cordes, etc. Pour le compte de qui cela concerne, sous l'autorisation du Consul Espagnol.
A l'encan.—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la rue Gravier, d'après l'autorisation de l'Hon. Consul d'Espagne, dans ce port, et pour le compte de qui cela concerne, il sera vendu à l'encan—
La barque espagnole Josefa Formosa, telle qu'elle se trouve actuellement au "quai Cochrane," Gretna, en face de cette ville, ensemble avec ses voiles, gréments, et appareil, ancres, chaînes, cordes et tout son appareil; dont l'inventaire et tous les détails peuvent être vus et obtenus en s'adressant au Consul Espagnol, ou G. Cetral & Cie.
La barque a 157 pieds de longs, 34 pieds de large au bau et 22 pieds cale, est de construction américaine, 18 pieds de métal jaune, a 935 tonnes net de port, et a à bord 667 lingots en 40 tonnes de fer, comme lest.
Conditions—comptant avant le transfert; 10 0/0 comptant sur les lieux; acte de transfert pardevant Edward Ivy, Esq., notaire maritime, ou au Consul d'Espagne, aux frais de l'acquéreur. Si les enchères ne sont pas satisfaisantes, on se réserve le droit de retirer la vente.
25 nov—à date.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Cottage de choix sur l'avenue Esplanade,

en face de l'église épiscopalienne Ste-Anne et dans le centre d'un voisinage le plus charmant.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs—Bureau, No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, il sera vendu positivement à l'encan, avec consentement des parties:
Le cottage de choix désigné par les Nos 196 et 196 1/2 rue Esplanade, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Villeré et Marais. Le terrain mesure 35 pieds 2 pouces de face à la rue Esplanade; 35 pieds 9 pouces de large au fond sur 105 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Marais et 99 pieds 3 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant un joli cottage en bois à un étage et attic et double corps de logis, et ayant à chaque corps de logis une allée de côté, 5 chambres dans le corps principal, cuisine séparée avec 2 chambres, gaz. Deux citernes approvisionnent le cottage.
Les deux corps de logis sont loués aux locataires actuels à raison de $20 par mois chaque, sans bail.
Leur site et le voisinage charmant ainsi que leurs agréments sont des recommandations pour la propriété, comme résidence ou comme placement rémunératif.
Titres parfaits—Vente positive aux conditions de 1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la portion de crédit à 1 et 2 ans avec 7 pour cent intérêt par an du jour de vente jusqu'à paiement final, avec 5 pour cent de frais d'avocat et les clauses de police d'assurance; l'acquéreur ou les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 au-dessus de l'adjudication et 10 pour cent comptant du prix pour lier la vente.
Acte de vente pardevant A. Doriocourt, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
26nov—26,27—3déc jusq. à date.

RÉSIDENCES ATTRAYANTES

—ET—

Placements splendides.

Résidences-cottages et sites pour bâtir de choix

—SUR LA—

Rue Esplanade, coin Claiborne,

—SUR LA—

Rue Claiborne, entre Esplanade et Kerlerec,

—SUR LA—

Rue Esplanade, entre Claiborne et Robertson.

Admirablement situés pour être habités. Placement sûr et productif.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE., encanteurs—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
Cette propriété bien située dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Claiborne, Kerlerec et Robertson, et désignée par les Nos. 237, 239 et 241 de la rue Esplanade et par les Nos. 314, 316, 318 et 320 rue Claiborne, subdivisée comme suit:
1. Les deux résidences en briques à étage et attic, désignées par les Nos. 237 et 239 rue de l'Esplanade, contenant chacune six beaux appartements, outre un ou deux cabinets dans l'attic, en outre une cuisine en briques à deux étages, ayant six chambres, citerne, waterworks et cour pavée.
Les appartements ont un premier étage et attics gaz et lustres, [illegible] et bien aéré et très confortable. No 237 est sujet à un bail jusqu'en octobre prochain au locataire actuel. L'autre est vacant. Le lot mesure 43 pieds de face rue Esplanade sur 127 pieds et 5 lignes de profondeur, formant une profondeur de 127 pieds avec l'usage d'une allée de 4 pieds s'ouvrant à la rue Claiborne.
2. Le site pour bâtir de choix à côté de celle attenante décrite ci-dessus, formant le coin des rues Nord, ouest Esplanade et Claiborne, mesurant 22 pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur et façade rue Claiborne de 127 pieds et 5 lignes, entre lignes parallèles. Il est orné d'arbustes, vignes et arbres fruitiers. Une des plus charmantes localités de la ville.
3. Les deux superbes résidences-cottages en bois à un étage, avec attic, désignées par les Nos 232 et 234 de la rue Esplanade, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Hospital, Claiborne et Robertson, et sont construites sur des lots mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Esplanade sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Elles contiennent chacune huit chambres, non compris les cuisines, citernes, etc. Elles sont louées à bail jusqu'en octobre à des locataires ponctuels et soigneux.
Les personnes désirant visiter ces résidences ne seront admises qu'avec des cartes des encanteurs.
4. Le cottage en bois à un étage, No 314 rue Claiborne, entre les rues Esplanade et Kerlerec, touchant la propriété premièrement décrite et près de la résidence de M. H. Larousini.
5. Deux terrains de valeur pour bâtir, partiellement améliorés, et aussi faisant face à la rue Claiborne, à côté de la maison attenante ci-dessus décrite. Voir le plan pour les dimensions. Pour plus amples détails concernant les loyers seront annoncés au moment de la vente.
La situation et le voisinage est dans la partie la plus charmante et désirable du beau Boulevard Esplanade. Pavé en pierres carrées et terrain élevé, bien drainé et sur le passage des principales lignes de char à cheval de la partie inférieure de la ville, aucune autre section de la ville n'offre plus d'avantages aux familles et aux hommes de profession et assure un placement profitable. Titres parfaits et vente positive.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la partie à crédit à un et deux ans, pour des billets spécialement garantis par le lien du vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent frais d'avocat, en cas de procès pour enforcer leur collection; transfert de la police d'assurance jusqu'au montant de la part à crédit; et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.
Actes de vente au frais des acquéreurs pardevant Guy Duplantier, Esq., notaire publique.
19 nov—19,20,26 27—déc 3 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le 4ème district.

Succession de Alexandre Gautier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 2,994.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, daté le 15 novembre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété foncière ci-après, à savoir:
Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Huitième et Neuvième, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 84.
Le dit terrain mesure 27 pieds 4 pouces de face à la rue Huitième, sur une profondeur de 125 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage en bois désigné par le No 79 rue Huitième.
Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra assumer au-dessus de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887 et déposer 20 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant H. J. Rhodes, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 nov—17 26—déc 3 10 17

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de la compagnie d'assurances Hibernia.

Succession de Mary Kane.

No 22,389—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 novembre 1887, il sera vendu à l'encan
Cinq actions du fonds capital de la compagnie d'assurance Hibernia de la Nlle-Orléans.
Conditions—Comptant avant le transfert.
27nov—27—déc 3 9 10

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:
Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés, aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.
JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 208 rue Canal.
18 oct—

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une buvette et un stand de cigares, coin des rues Poydras et Delta.

E. A. Bernard vs. ses créanciers.
A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—VENDREDI, 9 décembre 1887, à 10 1/2 heures A. M., au local, coin des rues Poydras et Delta, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 28 novembre 1887, dossier No 22,251, dans l'affaire de E. A. Bernard vs ses créanciers, pour du comptant, il sera vendu—
Tout le contenu de la buvette et du stand de cigares ci-dessus, les installations, marchandises, etc.; le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant avant livraison.
29 nov—29—déc 4 8 à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence en briques à trois étages avec attic, No. 148 rue Julie,

Entre les rues Camp et St. Charles.

Succession de Mme Hannah A. McDaniel, décédée.
Pour du Comptant. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D," rendu le 8 novembre 1887 et signé le 12 novembre 1887, dossier No 19,904, dans l'affaire des successions de Mme Hannah A. Patterson, veuve de Alfred W. McDaniel, décédé, il sera vendu à l'encan:
PREMIER DISTRICT.
Résidence No 148 rue Julie.
Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, St-Joseph, Camp et St-Charles désigné comme No 2 et mesurant 26 pieds 3 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de 105 pieds de face au fond sur une allée commune, courant à travers l'ilet de la rue du Camp à la rue St-Charles; tout entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages et demi et recouverte en ardoises, connue comme le No 148 rue Julie, et ayant un corridor sur chacun des quatre étages, quelques 15 chambres ou plus, chambre à bain, etc., bâtisses en briques à 3 étages dans le fond, gaz dans la bâtisse principale, citerne, hydrant, cour pavée, etc., le tout en bon état et valant $60 par mois.
Conditions—Comptant en passant le titre 10 0/0 payé comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, à l'option de l'acquéreur.
13 nov—13,20,27—déc 4,11 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage double encoignure des rues Laurel et Toledano et un terrain dans le fond.

Le cottage double vis-à-vis de la propriété ci-dessus.

Le tout étant des propriétés rémunératrices.

Succession de Jacob Hertz, décédé.

A l'encan. A un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 24 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" en date du 21 novembre 1887, Dossier No 21,860, pour le compte de la succession de Jacob Hertz, décédé, à l'encan, il sera vendu—
QUATRIÈME DISTRICT.
Encoignure des rues Laurel et Toledano.
1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Toledano et Pleasant, désigné par la lettre "E" et mesurant 40 pieds de face à la rue Toledano de 108 pieds 1 pouce et 6 lignes et formant l'encoignure des rues Laurel et Toledano. Les améliorations comprennent un cottage double, ayant quatre chambres à coucher et couvert en ardoises, connu par le No. 361 rue Laurel et ayant 4 chambres, hangar, cuve, etc. sur chaque côté et se louant $30 par mois.
MEME ILET.
2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet, et immédiatement dans le fond de la propriété adjacente et ci-dessus décrite désigné par la lettre "D" mesurant 26 pieds 3 lignes de face à la rue Toledano sur une profondeur de 40 pieds.
SIXIÈME DISTRICT.
Vis-à-vis de la propriété ci-dessus décrite.
3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 160, borné par les rues Laurel, Constance et Toledano et l'Avenue de la Louisiane et mesurant 33 pieds 6 pouces de face à la rue Toledano sur une profondeur de 96 pieds, formant l'encoignure des rues Toledano et Laurel, avec l'usage d'une allée dans le fond de 3 pieds de largeur ouvrant sur la rue Laurel et en commun avec ce lot et les autres lots qui font face à la dite allée.
Les améliorations comprennent un cottage double couvert en ardoises, connu par les Nos 70 et 72 de la rue Toledano et ayant 4 chambres, cuve, hangar, etc., sur chaque côté, et rapportant $19 par mois. Toutes les propriétés ci-dessus sont entre lignes parallèles et en plan américain, lesquels peuvent être vus à l'emplacement de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent au comptant seront requis sur les lieux.
Les actes de vente pardevant Jos D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
22nov—22 27—déc 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence en briques à deux étages et demi

No. 226 rue Baronne, entre les rues Julie et Delord.

Succession de Ann Saron, décédée.
A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Division B, même Cour, actuellement absent sur un congé, daté le 10 novembre 1887, dossier No 20,587, pour compte de la succession de Mme Ann Saron décédée, il sera vendu à l'encan:
PREMIER DISTRICT.
No 226 rue Baronne.
Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Julie et Delord, désigné comme No 3, et mesurant 24 pieds de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 103 pieds courant dans la profondeur et faisant face au fond à une allée commune, 4 pieds 8 pouces de large ouvrant sur la rue Julie.
Les améliorations comprennent Un magasin et résidence en briques à deux étages et demi recouvert en ardoises, connu comme le No 226 rue Baronne, ayant un corridor aux 1er et 2me étages, un grand magasin au rez-de-chaussée (avec 2 vitrines devant et à l'intérieur des vitrières à roulettes étagères) et quelque 10 autres chambres en tout, cabinets, office, lieux d'aisance, etc., avec gaz partout, citerne, hydrant, cour pavée, etc., et valant environ $50 par mois, le tout en ordre.
Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.
Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans du jour de la vente, avec 8 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 payable comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire public, au frais de l'acquéreur.
13 nov—13,20,27—déc 4, 11, 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété triangulaire de valeur, rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adèle.

Succession de Alfred Shaw, décédé.
A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A," daté le 3 novembre 1887, Dossier No 19,365, pour compte de la succession de Alfred Shaw, décédé, il sera vendu à l'encan—
Tous les droits, titres et intérêt de la susdite succession, avec renonciation de réclamation au titre dans un lot de terre de valeur d'une forme triangulaire, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet triangulaire, borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Water ou Front, Joséphine et Adèle, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 1 et mesurant 64 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Water sur une profondeur à travers l'ilet de Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 6 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Joséphine et 7 pieds 2 pouces au bout de la ligne triangulaire la plus rapprochée de la rue Adèle.
Etant la même propriété acquise par l'intermédiaire de Wursburger Wade et autres, d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex-notaire, le 7 décembre 1855.
Les améliorations consistent en une longue maison en bois à deux étages, toit en ardoises, à plusieurs corps de logis avec citerne, etc.
Termes et conditions.—Comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
6nov—6 13 20 27—4 10déc.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Viasière vs. ses créanciers—No 22,535—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Viasière soit convoquée et tenue pardevant A. A. Ker, notaire, à son bureau, No 8 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 15me jour de décembre 1887, à 11 heures a. m., dans le but de voter et déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que E. J. Morel, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 11 novembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 nov—3f au 15 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Diamants, montres, bijouterie, etc. Aussi une action du Sun Mutual Insurance Co., et quatre actions du Crescent Insurance Co.

Succession de Martin M. Meyer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 22,437.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—MERCREDI, 14 décembre, 1887 à 11 heures a. m., à ma salle d'encan, No 18 rue Bourbon, en vertu d'un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour en date du 2 décembre, 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un assortiment général de bijouterie en or et en argent, montres, diamants, lunettes, etc. Aussi, une action du fonds capital du Sun Mutual Insurance Company de la Nouvelle-Orléans et quatre actions du fonds capital du Crescent Insurance Company de la Nouvelle-Orléans. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant.
Les actions seront vendues à midi 30 minutes.
3déc—3,8,11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur dans le Premier District, sur la rue Chippewa, entre Félicité et Market.

Succession de Peter Crowley.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 21,586.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 31 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 28 novembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Market, Annonciation et Félicité, désigné par le No 15 et mesurant 30 pieds de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 155 pieds 9 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
29nov—29 déc 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'une encoignure de valeur dans le Premier District.

Coin des rues Galvez et Palmyre.

A l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Mme Elizabeth Picso, veuve de Louis Boutté.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 21,253.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs. Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, en date du 9 novembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Miro, Jackson, maintenant Gasquet, Galvez et Palmyre; les dits deux lots de terre étant désignés par les numéros dix huit et dix-neuf sur deux plans faits un par C. A. de Armas, député voyer général, en date du 30me jour de janvier 1856, et déposé au bureau du shérif de la paroisse d'Orléans et l'autre plan fait par T. N. Tourné, architecte, le 23me jour de février 1867 et déposé en l'étude de C. V. Foulon ancien notaire en cette ville, comme plan No 5.
Lesquels dits deux lots de terre sont contigus et mesurent chacun, conformément aux dits deux plans vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent dix-huit (118) pieds et un pouce; le lot No 18 fait face à la rue Galvez et Palmyre et forme l'encoignure à ces deux rues.
Conditions—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur portant 8 pour cent. Les billets avec intérêt à raison de 8 pour cent par an. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties. 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour le recouvrement et la police d'assurance doivent être assurées et transférées. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887, un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 nov—12 19 26—3 10 17 déc.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

SANS LIMITE.

Encoignure des rues Bourbon et Dumaine.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, la propriété ci-après décrite au plus haut et dernier enchérisseur, sur elle rapporteurs—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district municipal de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Bourbon Royale et Ste-Anne, formant le coin des rues Dumaine et Bourbon, et mesure, conformément au titre, 61 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Dumaine, 60 pieds 9 pouces de profondeur et de face à la rue Bourbon, et conformément à un plan de voyer fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, le 24 novembre 1887, le dit lot mesure, en pied américain 65 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue Dumaine sur 64 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur et de face à la rue Bourbon. Etant la même propriété acquise par A. Bonnand de J. B. Sorola par acte passé pardevant Jos. Cuvillier, en date du 12 mai, 1871, enregistré livre 99 folio, 610.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garantis par privilège de vendeur et la clause de non aliénation et 5 pour cent honoraire d'avocat et vente sans estimation en cas de saisie et vente pour en forcer le paiement. Les améliorations doivent être assurées pour la portion à crédit, et la police transférée et toutes les autres clauses usuelles en cas de refus de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix dans les quinze jours après la propriété, l'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication et sera responsable en cas de [illegible] du prix de son adjudication, les taxes dues à l'Etat et de la ville de 1887.
La vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 nov—26—déc 3,10 à la vente.

Terrains dans le Septième District:

Sur les rues Burthe et Deuxième.

Succession de Francis Xavier Leray.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,122.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 2 novembre 1887, pour le compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-dessus, à savoir:
Trois terrains situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet désigné par le numéro quatre vingt-dix sur un nouveau plan du Septième District, compris entre les rues Cambronne, Deuxième, Jefferson et Burthe, les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze et vingt-trois d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, voyer le 3 janvier 1846, et déposé comme plan No 29 sur le livre de plans de G. R. Stringer, ex notaire. Les lots onze et douze sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles; le lot numéro vingt-trois mesure trente pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.
Laquelle propriété a été acquise par le décédé par achat de John Paul Hecker, d'après un acte pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville, le 18 février 1882 et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le Livre 114, folio 894.
Termes et conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 nov—5,12,19,26—déc 3 10

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er décembre 1887.

Liste de publication.

Ballon	Lepène Jules
Balès Pierre	Lasealle Jean Louis
Baron Daniel et Eugène Bistry	Lascerrats Jean Baptiste
Baroq Mme Vve et G. Baroq	Mathieu Pierre
Castet Paul (2)	Melnache Eugène
Castex Vve	Mazel Victor
Cazaux Mme Vve Prosper	Munaux Emmanuel Baptiste
Cassou Jean Baptiste	Miguiporau H.
Carol Justin	Miguiporau E. P.
Ernest Joseph les époux	Oscilhe les époux
Fourcade Antoine	Pignon Claude
Fouilloux Célestin	Rivoire Charles
Frère Théophile	Saillon Antoine Sphrône
Gauchou Pierre	Sevestre Emile
Havet Eloi	Tolty ou Tolti Mme née Brossard
Jouandot Mlle Jenny	Tissot A. L. juge
Jouandot-Sabathé Pierre	Tissot Vve Jean Louis
Jouandot H	Taillau les époux
Klein Auguste	Vesien Jean Pierre Charles
Lavigne Vve Jean née Videau	

LETTRES.
Morel Antoine

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er décembre 1887.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC.

Succession de Adam et Catherine Ruth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,640—Division C. Attendu que Patrick Rourke a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Adam et Catherine Ruth, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 nov—29 déc 4 8